Avis d'appel d'offre National ouvert

Avis n° : 58/..26../MCM/SE/DAAF/DST/PRMP/SP-PRMP du 26/12/2025

Nom de l'Autorité contractante : ***Commune de Malanville***

Objet : *Travaux de réalisation des clôtures de deux marchés : Marché de Guéné et Monkassa*

Référence SIGMAP : *T_ST_113396*

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de *la Commune de Malanville* publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le *13 octobre 2025.*
2. La *Commune de Malanville a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2025* des fonds *propres*, afin de financer *la construction des infrastructures marchandes,* et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché *relatif aux* ***Travaux de réalisation des clôtures de deux marchés : Marché de Guéné et Monkassa.***
3. La *Commune de Malanville* sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :
   - *Réalisation partielle de la clôture du marché de Guéné*
   - *Réalisation partielle de la clôture du marché de Monkassa*

Les travaux sont en lot unique. *Les variantes ne sont pas prises en considération.*

4. Les exigences en matière de qualification sont :

BON A LANCER
CCMP/COMMUNE MALANVILLE

a) Pour les anciennes entreprises

➢ **Capacité technique et expériences** :

✓ Être une entreprise ou groupement solidaire d'entreprises régulièrement immatriculé et exerçant dans le domaine de Génie Civil spécialisés en BTP, puis justifié par la copie légalisée de son registre de commerce et/ou de ses statuts ou encore tout document officiels (délivrer par les structures étatiques compétents) en tenant lieu lorsqu'il s'agit d'un entreprenant ;

✓ Avoir effectivement réalisé avec satisfaction au moins deux **(02)** marchés similaires d'un montant d'au moins égal à **trente-cinq millions huit cent onze mille deux cent cinquante (35 811 250) FCFA)** au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) et de l'année en cours en tant qu'entreprenant, et justifié par les copies légalisées de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature portant la signature de tous les acteurs) ou des procès-verbaux de réceptions (en copie légalisée) , signé par les maitre d'ouvrage ou leur représentant (administration public, société, office d' Etat ou mixte représentations ou organisations internationales au Bénin) ou toutes autres personnes de droit privé.

✓ Disposer d'un personnel d'encadrement ayant le profil, qualification et expériences dans le domaine tel que demandé dans les critères d'évaluation et de qualification dans le dossier d'appel d'offre ;

✓ Disposer de matériel minimum requit tel que demandé dans les critères d'évaluation et de qualification dans le dossier d'appel d'offre.

➢ **Capacité financière :**

✓ Avoir accès à des financements tels des avoirs liquides, lignes de crédits, autre que l'avance de démarrage éventuelle d'un montant d'au moins de **trente un million huit cent trente-deux mille deux cent vingt-deux (31 832 222) FCFA,** justifiée par une attestation de (attestation de capacité financière originale) d'une banque ou une institution financière habilitée.

✓ Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen de **cinquante-neuf millions six cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent seize (59 685 416) FCFA,** justifie par les états financiers des trois dernières années (2022, 2023 et 2024) certifiés par un expert-comptable agréé et portant mention de la DGI.

b) <u>Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence</u>

➢ **Capacité technique et expériences** :

✓ Être une entreprise ou groupement solidaire d'entreprises régulièrement immatriculé et exerçant dans le domaine de Génie Civil spécialisés en BTP, puis justifié par la copie légalisée de son registre de commerce et/ou de ses statuts ou encore tout document officiels (délivrer par les structures étatiques compétents) en tenant lieu lorsqu'il s'agit d'un entreprenant ;

✓ Disposer d'un personnel d'encadrement ayant le profil, qualification et expériences dans le domaine tel que demandé dans les critères d'évaluation et de qualification dans le dossier d'appel d'offre.

✓ Disposer de matériel minimum requit tel que demandé dans les critères d'évaluation et de qualification dans le dossier d'appel d'offre.

✓ Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas trois (03) années d'existence, en lieu et place des prestations similaires, fournirons les preuves de l'expérience de leurs personnels accompagnées d'attestation de service fait en original ou en copie légalisée

NB : *Fournir la copie légalisée de la pièce d'identité valide, du CV, des preuves de qualification (copies légalisées des diplômes) et des attestations ou certificats de travail (en originale ou copies légalisées).*

➢ **Capacité financière** :

✓ Avoir accès à des financements tels des avoirs liquides, lignes de crédits, autre que l'avance de démarrage éventuelle d'un montant d'au moins de **trente un million huit cent trente-deux mille deux cent vingt-deux (31 832 222) FCFA,** justifiée par une attestation de (attestation de capacité financière originale) d'une banque ou une institution financière habilitée.

✓ Les entreprises naissantes fourniront un bilan d'ouverture et les états financiers certifiés de leurs années d'existences présenté par un comptable employé de l'entreprise et attesté par un membre de l'ordre de l'expert-comptable agrée et portant la mention DGI. La page de la certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention DGI doivent être en originale ou en copie légalisée.

✓ Produire une attestation d'assurance de risque professionnelle portant l'objet du marché et couvrant le délai d'exécution d'un montant égal à **cinquante-quatre millions neuf cent dix mille cinq cent quatre-vingt-trois (54 910 583) FCFA** ou un engagement écrit de souscrire à une police d'assurance de risque professionnelles portant l'objet et la référence du marché après l'attribution provisoire du marché.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

BON A LANCER
CCMP/COMMUNE MALANVILLE

5. Le délai d'exécution est de ***trois (03) mois***.

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Malanville ; **Email** : s-prmp.malan@mairie.bj ; **Contact : 01 58 90 58 02** et prendre connaissance du dossier d'appel d'offre au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP) situé au 2ieme Bureau à droite dans le Bâtiment Annexe de la Mairie de Malanville (Bâtiment des Archives et de la PRMP), de **08** heures **00** minute à **12** heures **30** minutes et de **14** heures **00** minute à **17** heures **30** minutes.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offre complet à compter du 30.../.12./**2026**. Le dossier d'appel d'offre en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent la Personne Responsable des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de la commune de Malanville ; **Email** : s-prmp.malan@mairie.bj, et prendre connaissance du dossier d'appel d'offre au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP) situé au 2ieme Bureau à droite dans le Bâtiment Annexe de la Mairie de Malanville (Bâtiment des

Archives et de la PRMP), de 08 heures 00 minute à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 minute à 17 heures 30 minutes.

Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

NB : Toute offre dont le soumissionnaire n'a pas rempli la fiche de retrait du dossier sera simplement et purement rejetée.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre originale sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une **unique enveloppe extérieure**. Les conditions de dépôt sont les suivantes :

- Une enveloppe portant la mention « **ORIGINAL** » contenant l'original des documents constitutifs de l'offre (offre technique et offre financière séparées par un intercalaire) ainsi que la clé USB comportant la version scannée en PDF de l'original de l'offre, de la garantie de soumission et des renseignements relatifs à la candidature tels que décrits dans les instructions aux candidats.
- Une enveloppe portant la mention « **COPIE** » contenant la copie des documents constitutifs de l'offre (offre technique et offre financière séparées par un intercalaire) tels que décrits dans les instructions aux candidats.
- La garantie de soumission ou la lettre de déclaration de garantie.
- Les renseignements relatifs à la candidature, notamment le formulaire y afférent et ses annexes.

BON A LANCER
CCMP/COMMUNE MALANVILLE

L'**unique enveloppe extérieure** doit :

- Être adressée à l'autorité contractante conformément à la clause IC 1.1 des DPAO.
- Comporter l'identification de l'appel d'offres conformément à la clause IC 1.1 des DPAO et toutes autres informations prescrites au point IC 22.2.b des DPAO à savoir la référence SIGMAP, l'objet de l'appel à concurrence, le numéro du lot, etc.
- Comporter la mention « **Ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis** » en conformité avec la clause IC 26.1 des DPAO.

Les **enveloppes intérieures**, (ORIGINALE, COPIE), doivent :

- Être adressée à l'autorité contractante conformément à la clause IC 1.1 des DPAO.
- Comporter l'identification de l'appel d'offres (clause IC 1.1 des DPAO) et toutes autres informations prescrites au point IC 22.2.b des DPAO à savoir la référence SIGMAP, l'objet de l'appel à concurrence, le numéro du lot, etc.
- Comporter le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Les plis pourront être déposés à l'adresse ci-après : *Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics* sis à l'hôtel de ville de la commune de Malanville ;

E-mail : s-prmp.malan@mairie.bj ; situé au *2ieme Bureau à droite dans le Bâtiment Annexe de la Mairie de Malanville (Bâtiment des Archives et de la PRMP)* au plus tard le 27../ .01../ **2026** à **10** heures **00** minute.

NB : ***Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.***

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de la Mairie** de Malanville, le 27../ .01.../ **2026** à **10** heures **30** minutes.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-trois (477 483) FCFA HT**. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre

de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres ;

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de ***cent vingt (120) jours calendaires*** à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées en lot unique sous peine de rejet.

BON A LANCER
CCMP/COMMUNE MALANVILLE

DEPARTEMENT DE L'ALIBORI * COMMUNE DE MALANVILLE * LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS * PRMP

Malanville, le 26 / 12 / **2025**

La Personne Responsable des Marchés Publics

SARE

Justin Séréki KPAO SARE